



Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine

2023-2024

19^{ème} édition sur le thème

Le patrimoine au bord de l'eau

Organisé par la Fédération Patrimoine-Environnement
Agréé par le ministère de l'Éducation Nationale
Pour les CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}

Règlement

Organisateurs

Le concours est organisé pour la 19^{ème} année consécutive par la Fédération Patrimoine-Environnement, en partenariat avec les Éditions Faton, l'Association des Journalistes du Patrimoine et la Société Kléber Rossillon. La Fédération Patrimoine-Environnement bénéficie depuis 2011 de l'agrément Éducation nationale, en reconnaissance de l'intérêt pédagogique du concours.

Plus d'information sur : <http://www.patrimoine-environnement.fr/concours-scolaire-du-meilleur-petit-journal-du-patrimoine/>

Règlement du Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine 2023-2024

Qui peut concourir ?

Le concours est ouvert aux élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} des écoles et collèges de toutes les académies de France.

Modalités

Les élèves, avec leur professeur, doivent réaliser un Petit Journal du Patrimoine en lien avec le thème annuel proposé ; cette année : *Le patrimoine au bord de l'eau*.

Le concours a pour but de sensibiliser les élèves au **patrimoine de proximité, au patrimoine local**.

Les classes doivent donc impérativement s'attacher à l'étude d'un ou des patrimoines (sites, édifices ou savoir-faire) les environnant et rencontrer des acteurs locaux (associations, écomusées ou autres) œuvrant pour la sauvegarde d'un patrimoine, bâti ou naturel, ou d'un savoir-faire traditionnel. Ils peuvent retranscrire leur(s) rencontre(s) sous la forme d'un article, d'une interview, d'un récit, d'un portrait...

Le concours a également pour objectif d'initier les élèves à l'informatique (utilisation d'un logiciel de traitement de texte et, si possible, d'un logiciel de Publication Assistée par Ordinateur pour la mise en page tels que Scribus, suite LibreOffice, PowerPoint, Publisher, Canva...).

Le Petit Journal du Patrimoine peut être produit dans le cadre ou non d'un dispositif de l'Éducation nationale (classe du patrimoine, classe à Projet Artistique et Culturel, itinéraire de découverte, atelier du patrimoine, etc.).

Le thème 2023-2024 : *Le patrimoine au bord de l'eau*

Les classes devront s'attacher, cette année, à l'étude du patrimoine bâti et des métiers liés à ce thème : lavoirs, fontaines, moulins, ponts, aqueducs, thermes, canaux, écluses, digues, ports, scieries, tannerie, teinturerie, réseaux hydrauliques, etc. Mais également à la façon dont l'eau parcourt et s'inscrit dans nos paysages.

Quelques pistes :

- [Fiche ressources](#)
- Découvrir et prendre contact avec nos [délégués](#) et [adhérents](#) en régions
- Les [Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins](#)

Le Petit Journal

Comme un vrai journal, les élèves doivent apporter une attention particulière au contenu de leur Petit Journal du Patrimoine (traitement du thème, écriture journalistique...) comme à la forme (mise en page, illustrations...). Les enseignants peuvent s'inspirer de la [maquette](#) mise à leur disposition sur le site web, sans que cela soit une obligation.

Critères à respecter

Pour une équité entre toutes les classes participantes et afin de faciliter le traitement des dossiers par la Fédération Patrimoine-Environnement :

- **1 journal par classe participante** (si vos élèves sont nombreux, n'hésitez pas à diviser votre classe en groupes de travail).
- Le jury sera particulièrement attentif à l'écrit, tenant à ce que les articles soient rédigés par les élèves, avec leurs mots, leurs ressentis, leur vision !
- Le journal doit faire **4 pages** (format A4), ni plus ni moins.
- La **fiche de renseignements** doit être entièrement complétée et nous être renvoyée en même temps que le petit journal. N'oubliez pas que les indications que vous mentionnez dans cette fiche nous permettent de mieux comprendre vos motivations, le contexte de travail, les difficultés rencontrées, etc. La fiche de renseignements optimise ainsi vos chances de gagner !
- Le **Petit Journal du Patrimoine et la fiche de renseignements doivent nous être envoyés par email** : seul le format PDF est accepté (n'oubliez pas de transformer vos documents de travail en PDF avant leur envoi - qu'ils soient en .ppt,.word,.odt, .RTF, .XPS ou tout autre format).
- Si vos fichiers sont lourds notamment à cause des visuels et que vous rencontrez des difficultés d'envoi par email car votre messagerie ne permet pas l'envoi de fichiers volumineux, n'hésitez pas à utiliser les services d'échange de fichiers volumineux sur internet. Nous vous recommandons WeTransfer (www.wetransfer.com).

Critères de sélection

En plus de l'implication du ou des enseignant(s) ou documentaliste(s), les Petits Journaux du Patrimoine seront sélectionnés selon les critères suivants :

Contenu

- Traitement du thème
- Qualité rédactionnelle, **rédaction par les élèves**
- Dimension humaine : rencontres avec les acteurs locaux, sorties
- Recherche et documentation
- + Petits plus : jeux, schémas, croquis, poèmes...

Mise en page et forme

- Cohérence de l'ensemble, création d'une charte graphique
- Mise en forme, mise en page
- Respect des règles d'utilisation des sources, des droits d'auteurs
- + Petits plus : dessins, photographies prises par les élèves

Jury

Le jury sera composé de professionnels du patrimoine : représentants d'associations, de l'Association des Journalistes du Patrimoine, de la rédaction des Editions Faton, de la Société Kléber Rossillon.

Dotations

• 1^{er} Prix Kléber Rossillon – Gestion de sites culturels et touristiques

Les lauréats du 1er prix Kléber Rossillon se voient récompensés d'une **visite gratuite** à choisir parmi les [douze sites culturels](#) prévus dans le règlement du concours. Le cout du transport en bus scolaire reste à la charge de l'établissement lauréat.

• 1^{er} Prix AJP - Association des Journalistes du Patrimoine

L'Association des Journalistes du Patrimoine remettra le prix spécial de L'AJP. La classe lauréate recevra une **caméra GoPro**.

• Prix des Éditions Faton - Arkéo & Histoire Junior

Les Éditions Faton, récompensent des nombreux participants avec l'envie d'aiguiser la curiosité de tous. Les élèves recevront un abonnement à Arkéo (magazine de découverte de l'archéologie pour les 7/12 ans) pour une classe d'école primaire lauréate ou à Histoire Junior (magazine d'histoire, de l'Antiquité à nos jours pour les 10/15 ans) pour une classe de collège lauréat, selon les conditions suivantes :

1e prix : abonnement de 6 mois pour chaque élève

2e prix : abonnement de 6 mois pour le CDI de l'établissement

3e prix : abonnement de 3 mois au CDI de l'école

Les abonnements seront adressés à partir de septembre 2024.

La remise des prix et des diplômes se déroule en fin d'année scolaire (juin-juillet 2024), dans les trois écoles lauréates des 1^{ers} prix. L'établissement organisera une remise de prix en présence des partenaires ayant participé au Petit Journal et avec les représentants nationaux et locaux des organisateurs ainsi que de la presse locale.

Les Petits Journaux du Patrimoine des 1ers prix lauréats seront diffusés sur le site internet de la Fédération Patrimoine-Environnement.

Comment participer ?

Les classes participantes doivent retourner avant le **31 décembre 2023** le bulletin d'inscription à télécharger sur [notre site internet](#).

Le Petit Journal du Patrimoine et la fiche de renseignements doivent nous être retournés impérativement avant le 30 avril 2024.

Les envois se font prioritairement par voie électronique au format PDF uniquement et à l'adresse suivante : concours@associations-patrimoine.org.

En cas de difficulté, sur support CD-ROM ou clé USB, au format PDF uniquement à l'adresse suivante : Patrimoine-Environnement - 6/8, passage des Deux Sœurs 75009 Paris.

Calendrier

31.12.2023

Date limite du dépôt de candidature

30.04.2024

Date limite d'envoi des Petits Journaux

Début juin 2024

Délibération du jury

Juin-Juillet 2024

Remises des prix

Fédération Patrimoine-Environnement

Concours Scolaire 2023-2024

6-8, passage des deux sœurs – 75009 PARIS

Renseignements : 01 42 67 67 51 / concours@associations-patrimoine.org